

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Aff ouest**

Station de qualité : **04199490**

La Bigotaie

Sources de données : Association Yvel-Hyvet

Cours d'eau : **Aff**

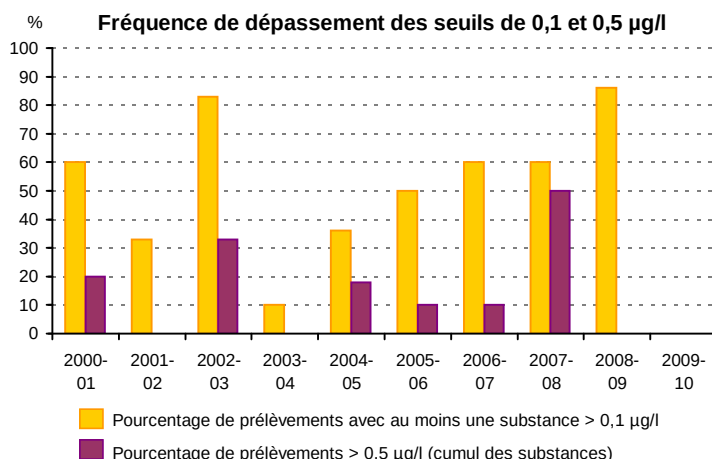
Superficie du territoire d'action : 459 km²

Superficie du bv du cours d'eau : 725 km²

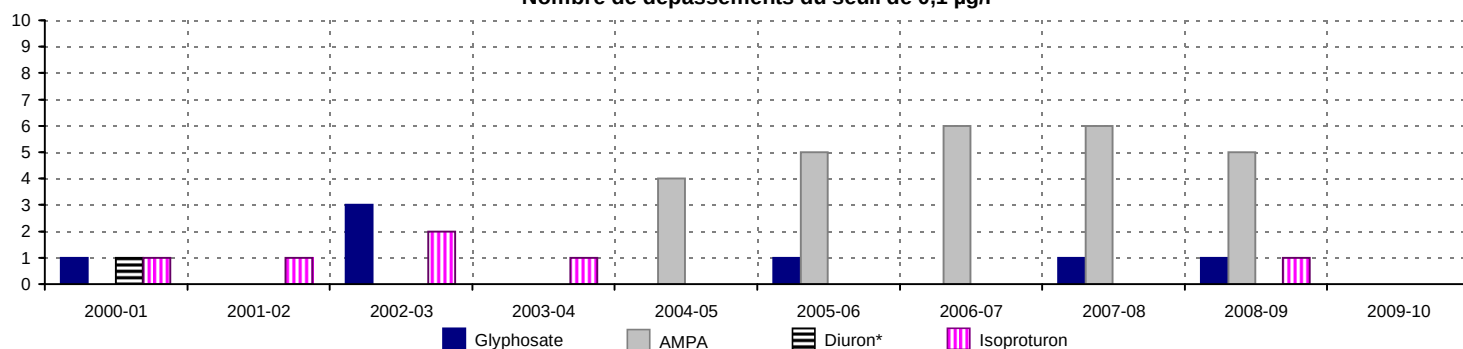
Superficie du bv de la station : 334 km²

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	12	4	4	4	4	3	3	3	3	3
Nb total de substances quantifiées	8	2	2	2	3	2	2	3	3	2
Nb de prélèvements	5	6	6	10	11	10	10	10	7	7
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	3	2	5	1	4	5	6	6	6	0
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	1	0	2	0	2	1	1	5	0	0
Concentration cumulée maximale (µg/l)	0,82	0,23	0,57	0,2	0,62	1,02	0,69	3,11	0,34	0,17
Nb de substances cumulées	6	1	1	2	2	2	1	2	2	2



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	30	27	26	3
Glyphosate	46	18	7	0,57
Isoproturon	55	13	6	0,32
Alachlore*	5	1	1	0,23
Atrazine*	21	5	2	0,2
Diuron*	15	1	1	0,17
Simazine*	9	1		0,09
Terbutylazine*	5	2		0,08
Atrazine déséthyl	5	2		0,08

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	5	4		0,1
Glyphosate	5	1		0,07

• La faible diversité des substances recherchées à cette station (3 substances par an depuis 2005-2006) constitue une limite importante à l'évaluation du niveau réel de contamination du bassin par les pesticides. Un suivi plus élargi permettrait d'y remédier. Toutefois, un suivi plus conséquent est réalisé à la station 04215195 située plus en aval, à proximité de l'exutoire (voir fiche du territoire d'action GP5 Aff est).

• Alors que l'année hydrologique 2007-2008 avait connu une forte augmentation du nombre de prélèvements dépassant le seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées (50 % des prélèvements concernés), aucun dépassement n'a été observé en 2008-2009 et 2009-2010. La concentration cumulée maximale atteinte cette dernière année est 0,17 µg/l en novembre avec 2 substances cumulées.

Après une année 2003-2004 caractérisée par un très faible pourcentage de prélèvements ayant au moins une substance quantifiée à plus de 0,1 µg/l, ce pourcentage a augmenté les années suivantes pour dépasser 80 % en 2008-2009. En revanche, aucun dépassement de ce seuil n'est observé en 2009-2010.

• Sur les 3 substances recherchées en 2009-2010, seules 2 ont été quantifiées au moins une fois.

• Glyphosate / AMPA (produit de dégradation du glyphosate) : Ces 2 substances sont recherchées de façon régulière depuis 2004-2005 (5 à 6 fois par an). Elles sont fréquemment quantifiées, notamment l'AMPA qui présente des fréquences annuelles de quantification de l'ordre de 70 à 100 %.

Pour le glyphosate, les concentrations mesurées dépassent rarement le seuil de 0,1 µg/l. La concentration maximale atteinte sur la période, d'une valeur de 0,57 µg/l, remonte à mai 2003.

En revanche, pour l'AMPA, presque la totalité des analyses réalisées entre 2004-2005 et 2008-2009 excède les 0,1 µg/l. L'année 2009-2010 se démarque des précédentes car aucune concentration mesurée ne dépasse ce seuil, la plus élevée lui étant égale (0,1 µg/l mesuré en novembre). Le maximum atteint sur la période est 3 µg/l en mai 2008.

• Diuron* : Il n'est plus recherché depuis 2004-2005. La plus forte concentration mesurée sur l'ensemble du suivi remonte à avril 2001 avec une valeur de 0,17 µg/l.

• Isoproturon : Cette substance est fréquemment recherchée. Les dépassements du seuil de 0,1 µg/l sont rares et aucun n'a été observé en 2009-2010. La concentration maximale atteinte au cours de la période étudiée est 0,32 µg/l en mars 2009.

• La contamination de la partie amont du bassin versant de l'Aff semble pouvoir être qualifiée de modérée à préoccupante au regard des dépassements de seuils constatés, qui concernent essentiellement l'AMPA. Cette appréciation doit toutefois être considérée avec précaution en raison du faible nombre de substances recherchées.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage